Ministère
des Finances
Québec
Cabinet du ministre

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Discours sur le budget 2011-2012
(17 mars 2011)

Communiqué n° 1
Tournés vers l'avenir : un plan pour le Québec

Communiqué n° 2
Un plan pour les finances publiques

Communiqué n° 3
Un plan pour le contrôle des dépenses du gouvernement

Communiqué n° 4
Un plan pour mettre en valeur notre territoire et nos ressources naturelles

Communiqué n° 5
Un plan pour nos jeunes

Communiqué n° 6
Un plan équitable et équilibré pour financer nos universités

Communiqué n° 7
Un plan pour assurer des revenus de retraite adéquats et bénéficier des compétences de nos travailleurs expérimentés

Communiqué n° 8
Un plan pour positionner le Québec dans la nouvelle économie mondiale

Communiqué n° 9
Un plan pour consolider nos outils de solidarité

Communiqué n° 10
Un plan pour célébrer notre culture

Ministère des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

BUDGET 2011-2012
COMMUNIQUÉ N°1

BUDGET 2011-2012

Tournés vers l'avenir : un plan pour le Québec

Québec, le 17 mars 2011 – « Quand un peuple contrôle ses finances publiques, il reste maître de ses choix et de son destin. Voilà ma responsabilité envers les Québécois d'aujourd'hui et ceux de demain », a déclaré aujourd'hui le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, au moment de rendre public le budget 2011-2012 du gouvernement du Québec.

La croissance économique se poursuit
Le ministre a signalé que l'expansion économique se poursuit au Québec. Malgré l'ampleur de la récession mondiale de 2009, l'activité économique a moins retraité au Québec que dans les autres économies avancées. La reprise a été rapide et le rythme de croissance a été soutenu, entraînant une augmentation de 3,0 % du PIB réel en 2010.

Après un rebond plus élevé que celui qui était attendu en 2010, la croissance du PIB réel du Québec devrait retrouver un rythme plus près de son potentiel historique et se situer à 2,0 % en 2011 et à 2,2 % en 2012. En moyenne, pour les années 2010 à 2012, la croissance économique demeure équivalente à celle prévue au budget 2010-2011.

Sur la voie de l'équilibre budgétaire
« L'année dernière, nous avons tracé une trajectoire rigoureuse qui doit, chaque année, réduire le déficit pour nous ramener à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, tout en préservant l'intégrité, la qualité et la solidarité de nos services publics. Notre scénario prévoyait un déficit de 4,5 milliards de dollars pour l'exercice 2010-2011. Le déficit de l'exercice 2010-2011 s'établira à 4,2 milliards de dollars, soit 300 millions de moins que prévu. »

« Nous maintenons le cap, a ajouté le ministre. Nous prévoyons aujourd'hui un déficit de 3,8 milliards de dollars en 2011-2012 et de 1,5 milliard de dollars en 2012-2013. Le budget du gouvernement du Québec sera équilibré en 2013-2014, comme cela avait été prévu. »

« Plus que jamais, je suis convaincu du bien-fondé de cet objectif. Notre stratégie est appuyée par la bonne tenue de notre économie, moins frappée par la récession que

celle de nos voisins. La rigueur, qui est notre marque de commerce, est indispensable, compte tenu de notre niveau d'endettement et du vieillissement de la population. »

À 1,3 % du PIB en 2010-2011, le déficit budgétaire du Québec se compare favorablement à celui qu'on observe chez ses voisins. L'Ontario prévoit enregistrer un déficit de 3,1 % de son PIB, et le gouvernement fédéral, de 2,8 % du PIB canadien. « La rigueur de notre gouvernement paie », a fait valoir M. Bachand.

Il y a un an, le gouvernement s'est engagé à réaliser 62 % de l'effort total de retour à l'équilibre, soit une contribution de 6,9 milliards de dollars sur quatre ans. Les plus récentes données confirment qu'il tiendra cet engagement.

En effet, pour 2010-2011, le gouvernement et ses organismes publics auront réalisé des efforts relatifs aux dépenses qui, combinés aux mesures liées à la lutte contre l'évasion fiscale, totalisent près de 1,4 milliard de dollars. « C'est conforme à notre prévision de l'an dernier. Le Québec continue ainsi de figurer parmi les gouvernements qui contrôlent le mieux leurs dépenses », a soutenu le ministre.

« Ma collègue, la présidente du Conseil du trésor, confirme aujourd'hui l'atteinte des cibles de réduction des dépenses du gouvernement pour l'année qui se termine. »

Créer de la richesse pour l'avenir de tous les Québécois

« Dans le budget 2011-2012, la mise en œuvre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire nous permet de rester maîtres de nos choix », a déclaré le ministre.

Le gouvernement se tourne vers l'avenir et :

- met en valeur le territoire du Québec et tire parti de ses ressources en instaurant un cadre financier pour déployer le Plan Nord et en optimisant le rendement des ressources naturelles;
- investit dans le potentiel des Québécois en se donnant pour objectif de faire du Québec l'une des sociétés les plus instruites au monde, notamment en mettant en place un plan de financement des universités québécoises;
- mise sur la participation de tous en encourageant les travailleurs expérimentés à demeurer sur le marché du travail;
- assure pour tous les Québécois un niveau de revenu adéquat à la retraite;
- saisit les occasions qui lui sont offertes en développant et en diversifiant les marchés d'exportation et en encourageant l'entrepreneuriat et la relève;
- consolide ses outils de solidarité en appuyant les familles et les aînés, en poursuivant la lutte contre la pauvreté et en choisissant le développement durable;
- recherche l'équité pour les contribuables, les épargnants et les provinces;
- célèbre la culture québécoise afin qu'elle prenne sa place sur la scène internationale et dans le monde numérique.

« Malgré les contraintes budgétaires imposées à court terme par le retour à l'équilibre, ce budget contient des mesures qui accroîtront la capacité des Québécois à saisir, ici et ailleurs, les occasions offertes », a conclu le ministre.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Directrice de la communication
Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de Montréal
418 643-5270
514 873-5363

Ministère
des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

BUDGET 2011-2012
COMMUNIQUÉ N°2

BUDGET 2011-2012

Un plan pour les finances publiques

Québec, le 17 mars 2011 – « La rigueur budgétaire est un moyen de nous assurer la marge de manœuvre nécessaire pour rester maîtres de nos choix et nous doter des outils de développement dont nous avons besoin. Nous gardons le cap », a déclaré le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, à l'occasion du dépôt du budget 2011-2012.

Des déficits inchangés sur cinq ans
Au chapitre des finances publiques, le gouvernement annonce qu'il a fait mieux que prévu au cours des années 2009-2010 et 2010-2011, alors que les déficits sont révisés à la baisse. Le budget 2011-2012 présente des améliorations :

- de 1 083 millions de dollars pour l'année 2009-2010, alors que le déficit s'est établi à 3,2 milliards de dollars;
- de 306 millions de dollars pour l'année 2010-2011, alors que le déficit devrait s'établir à 4,2 milliards de dollars.

De plus, comme cela est prévu dans la Loi sur l'équilibre budgétaire, le gouvernement détermine dans ce budget les cibles définitives de déficits décroissants qu'il devra respecter pour les deux prochaines années.

Ainsi, après avoir atteint 4,2 milliards de dollars en 2010-2011, le déficit sera graduellement réduit à 3,8 milliards de dollars en 2011-2012 et à 1,5 milliard de dollars en 2012-2013. L'équilibre budgétaire est toujours prévu pour 2013-2014.

Pour faire face aux imprévus, les déficits incorporent des provisions pour éventualités de 300 millions de dollars respectivement en 2010-2011 et en 2011-2012, ainsi que de 200 millions de dollars en 2012-2013, pour un total de 800 millions de dollars sur trois ans.

Globalement, la somme des déficits budgétaires prévue pour les années 2009-2010 à 2013-2014, soit sur cinq ans, s'établit à 12,7 milliards de dollars, ou encore est inférieure de 189 millions de dollars à celle prévue l'an dernier.

L'élimination du déficit en 2013-2014 sera rendue possible grâce au respect des mesures du Plan de retour à l'équilibre budgétaire, principalement à l'égard du contrôle des dépenses.

Au budget de l'an dernier, 90 % des efforts à réaliser pour retourner à l'équilibre budgétaire étaient identifiés. En considérant l'ensemble des révisions financières constatées depuis le budget, le solde des mesures à identifier en 2013-2014 diminue légèrement, passant de 1 051 millions de dollars en mars 2010 à 1 025 millions de dollars.

« L'année dernière, nous avons tracé une trajectoire rigoureuse qui doit, chaque année, réduire le déficit pour nous ramener à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, tout en préservant l'intégrité, la qualité et la solidarité de nos services publics », a indiqué le ministre des Finances.

Évolution des dépenses et des revenus
Les dépenses budgétaires du gouvernement, incluant les dépenses de programmes et le service de la dette, devraient atteindre 69,1 milliards de dollars en 2011-2012.

Il est prévu que les dépenses de programmes augmenteront de 2,4 % en 2011-2012. En conséquence, considérant les sommes versées dans les nouveaux fonds créés par le gouvernement pour financer certaines activités, le taux de croissance des dépenses sera de 3,7 % en 2011-2012, comparativement à la prévision de 2,8 % du budget de l'an dernier.

Ces nouveaux fonds sont constitués du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT), du Fonds relatif à l'administration fiscale (FRAF) et du Fonds pour le financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS).

Les revenus budgétaires, quant à eux, devraient totaliser 65,4 milliards de dollars en 2011-2012, soit 50,3 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 15 milliards de dollars au titre des transferts fédéraux. Ces revenus devraient augmenter de 4,8 % en 2011-2012 et de 5,7 % en 2012-2013.

Gestion de la dette
Le ministre a profité du dépôt du budget pour rappeler que le gouvernement s'était donné deux objectifs en matière de réduction de la dette, d'ici quinze ans. Pour l'année financière 2025-2026, la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB. La dette brute, elle, ne pourra excéder 45 % du PIB.

« Les efforts de réduction du poids de la dette se poursuivent. Le budget 2011-2012 prévoit des actions additionnelles contribuant à l'atteinte des objectifs de réduction de la dette d'ici 2025-2026. Une fois l'équilibre budgétaire atteint, nous verserons annuellement 25 % de toutes les redevances minières, pétrolières et gazières au-delà de 200 millions de dollars au Fonds des générations, à compter de 2014-2015 », a souligné le ministre.

De plus, afin de réduire la dette en pourcentage du PIB, le budget prévoit la diminution graduelle des investissements en infrastructures selon un rythme de croisière qui assure le maintien de leur qualité. Malgré cette réduction, le niveau annuel des investissements en pourcentage du PIB demeurera supérieur à celui d'avant la récession.

Lutte contre l'évasion fiscale

Le ministre a également abordé la question de la lutte contre l'évasion fiscale. « Le gouvernement a fait de la lutte contre l'évasion fiscale un des grands volets de son Plan de retour à l'équilibre budgétaire. L'objectif ambitieux de récupérer 320 millions de dollars en 2010-2011 sera atteint. Aussi, les cibles annuelles de récupération fiscale seront rehaussées de 150 millions de dollars cette année et de 200 millions de dollars par la suite, pour porter l'objectif global à 1,4 milliard de dollars en 2013-2014 », a-t-il déclaré.

Le ministre a indiqué que pour atteindre ces objectifs, les mesures en place allaient être intensifiées, et des interventions dans de nouveaux secteurs allaient être menées.

Litiges avec le gouvernement fédéral

« Il y a vingt ans, le Québec a pris la décision de se joindre au gouvernement fédéral pour réformer les taxes de vente au Canada. Le Québec a donné l'exemple. Or, il reçoit actuellement du gouvernement fédéral le même traitement que les provinces qui, vingt ans plus tard, n'ont toujours rien fait pour harmoniser leur taxe de vente avec la TPS. Cette situation inéquitable doit être corrigée. Notre gouvernement continuera de défendre les intérêts des Québécois dans le cadre de ces discussions », a conclu le ministre des Finances.

Le document *Le point sur les transferts fédéraux* accompagne les documents budgétaires.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Directrice de la communication
Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de Montréal
418 643-5270
514 873-5363

Ministère des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

BUDGET 2011-2012
COMMUNIQUÉ N° 3

BUDGET 2011-2012

Un plan pour le contrôle des dépenses du gouvernement

Québec, le 17 mars 2011 – « Les besoins relatifs aux dépenses publiques seront toujours plus importants que les revenus disponibles et nécessaires pour y répondre. Néanmoins, le gouvernement atteindra ses cibles de réduction du déficit budgétaire en ralentissant la croissance de ses dépenses », a déclaré aujourd'hui le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, à l'occasion du dépôt du budget 2011-2012.

Des efforts de tous les ministères
Les dépenses de programmes passeront de 59,8 milliards de dollars en 2010-2011 à 61,3 milliards de dollars en 2011-2012, soit une augmentation de 1 465 millions de dollars ou de 2,4 %.

Tous les ministères devront participer à l'effort collectif de retour à l'équilibre budgétaire. Plus précisément, pour atteindre la cible de réduction des dépenses en 2011-2012 :

- les dépenses de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux seront majorées de 3,6 %;
- les dépenses allouées au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport augmenteront de 2,2 %;
- celles du ministère de la Famille et des Aînés seront relevées de 6,1 %;
- l'ensemble des autres ministères verront leurs dépenses diminuer de 0,2 %.

Croissance des dépenses de programmes en 2011-2012[1]
(en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	Variation	
			(en M$)	(en %)
Santé et Services sociaux	28 116	29 141	1 025	3,6
Éducation, Loisir et Sport	15 213	15 541	328	2,2
Famille et Aînés	2 250	2 387	137	6,1
Autres ministères	14 240	14 215	– 25	– 0,2
TOTAL	**59 819**	**61 284**	**1 465**	**2,4**

(1) Excluant les dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux, du Fonds des réseaux de transport terrestre et du Fonds relatif à l'administration fiscale.
Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Évolution des dépenses de programmes depuis le budget 2010-2011
Par ailleurs, ces dépenses n'incluent pas celles des nouveaux fonds créés par le gouvernement pour mieux gérer certaines activités.

Les dépenses :

- du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), financées par la contribution santé instaurée dans le dernier budget, atteindront 575 millions de dollars en 2011-2012 et contribueront à porter la croissance des dépenses de santé à 5 %;
- du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) pour les routes et le transport en commun, financées par la taxe sur les carburants, les droits d'immatriculation et les permis de conduire, atteindront 2 392 millions de dollars en 2011-2012.
- du Fonds relatif à l'administration fiscale (FRAF) servant au fonctionnement de la nouvelle Agence du revenu du Québec, financées à même les revenus tirés des impôts et taxes, atteindront 723 millions de dollars en 2011-2012.

Comme prévu lors de leur création, les dépenses du FORT et du FRAF sont dorénavant soustraites des dépenses de programmes du gouvernement pour être comptabilisées dans les fonds spéciaux, comme c'est le cas avec le FINESSS. De plus, la Loi sur l'Agence du revenu du Québec prévoit que la provision pour créances douteuses sera désormais inscrite à l'encontre des revenus budgétaires, alors qu'auparavant elle était inscrite aux dépenses de programmes.

Comme le présente le tableau suivant, en considérant les dépenses de ces trois nouveaux fonds ainsi que la dépense pour créances douteuses dans les dépenses de programmes, on obtient une dépense de programmes de 65,8 milliards de dollars pour 2011-2012, sur une base comparable à la présentation du budget 2010-2011.

Sur cette base comparable, les dépenses prévues au budget 2011-2012 augmentent :

- de 3,7 % en 2011-2012, comparativement à la prévision de 2,8 % du budget de l'an dernier;
- de 3,1 % en 2010-2011, comparativement à la prévision de 3,2 % du budget de l'an dernier.

Évolution des dépenses de programmes depuis le budget 2010-2011

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Dépenses de programmes au budget 2010-2011	**– 60 769**	**– 62 561**	**– 63 907**	**– 65 282**	**– 66 686**
Variation en %	*3,8*	*2,9*	*2,2*	*2,2*	*2,2*
Dépenses du FINESSS	—	– 180	– 575	– 995	– 1 445
Dépenses de programmes au budget 2010-2011 – Majorées des dépenses du FINESSS	**– 60 769**	**– 62 741**	**– 64 482**	**– 66 277**	**– 68 131**
Variation en %	*3,8*	*3,2*	*2,8*	*2,8*	*2,8*
Révisions					
Évaluations actuarielles des régimes de retraite	—	– 356	– 357	– 358	– 360
Relèvement de la provision pour créances douteuses	– 402	– 402	– 352	– 352	– 352
Coûts liés à l'équité salariale	—	—	– 217	– 217	– 217
Entente avec les responsables de services de garde	—	—	– 137	– 143	– 143
Autres révisions	– 408	—	– 279	– 155	– 378
Total des révisions	**– 810**	**– 758**	**– 1 342**	**– 1 225**	**– 1 450**
Dépenses de programmes au budget 2011-2012 – Majorées des dépenses du FINESSS – Base comparable au budget 2010-2011	**– 61 579**	**– 63 499**	**– 65 824**	**– 67 502**	**– 69 581**
Variation en %	*5,2*	*3,1*	*3,7*	*2,5*	*3,1*
Impact du FORT[1] et du FRAF[2]	2 290	2 600	3 115	3 544	3 961
Impact du FINESSS[3]	—	180	575	995	1 445
Reclassification aux revenus de la provision pour créances douteuses	900	900	850	850	850
Dépenses de programmes au budget 2011-2012	**– 58 389**	**– 59 819**	**– 61 284**	**– 62 113**	**– 63 325**
Variation en %	*5,3*	*2,4*	*2,4*	*1,4*	*2,0*

(1) Fonds des réseaux de transport terrestre.
(2) Fonds relatif à l'administration fiscale.
(3) Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux.

Révision des dépenses de 2010-2011 et 2011-2012

Le niveau des dépenses en 2011-2012, sur une base comparable à celle du budget 2010-2011, est respectivement plus élevé de 758 millions de dollars pour 2010-2011 et de 1 342 millions de dollars en 2011-2012. Les éléments suivants expliquent ces révisions.

- Pour 2010-2011, cette hausse résulte :
  - de l'impact des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite des employés du secteur public, annoncé l'automne dernier dans le Point sur la situation économique et financière du Québec;
  - du relèvement du coût de la provision pour créances douteuses.
- À compter de 2011-2012, il faut ajouter les éléments suivants, notamment :
  - les coûts additionnels liés à l'équité salariale des employés du secteur public;
  - les coûts de l'entente avec les responsables de services de garde en milieu familial;
  - l'impact des mesures annoncées au budget 2011-2012.

Ces dépassements relatifs aux dépenses, qui ne résultent pas d'un manque de contrôle des dépenses des ministères et des organismes, ont néanmoins été compensés par des revenus additionnels résultant de la bonne tenue de l'économie en 2010.

La croissance des dépenses du gouvernement ralentit

Malgré ces révisions, le gouvernement, par ses actions, réussit à infléchir la croissance de ses dépenses.

Dans le budget 2010-2011, les dépenses de programmes, y compris celles financées par la contribution santé versée au Fonds pour le financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), s'établissaient à 62,7 milliards de dollars en 2010-2011, soit une hausse de 3,2 %, et auraient augmenté de 2,8 % annuellement à compter de 2011-2012 jusqu'en 2013-2014, pour une croissance annuelle moyenne de 2,9 % de 2010-2011 à 2013-2014.

Pour la période allant de 2010-2011 à 2013-2014, la croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes du budget 2011-2012, majorées des dépenses des nouveaux fonds et présentées sur une base comparable au budget 2010-2011, s'établit maintenant à 3,1 %, comparativement à la prévision de 2,9 % du budget de l'an dernier. Il s'agit d'un ralentissement par rapport à la croissance de 5,8 % observée pour la période allant de 2006-2007 à 2009-2010[1].

Évolution de la croissance des dépenses de programmes selon la présentation du budget 2010-2011

(en pourcentage)

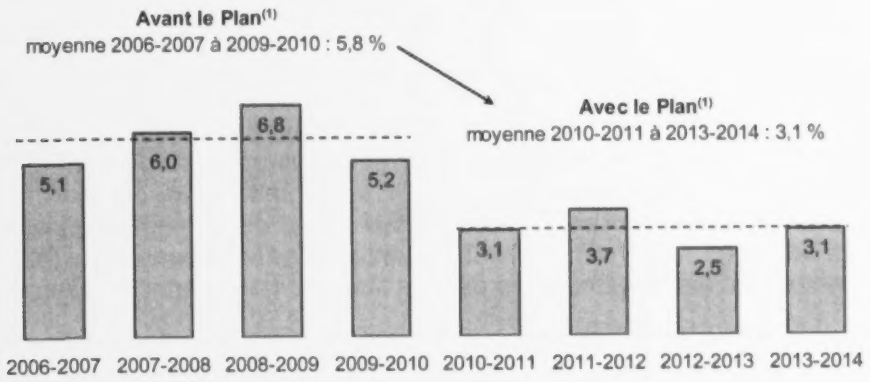

(1) Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

1 Pour la période allant de 2003-2004 à 2009-2010, la croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes s'établit à 5,0 %.

Le suivi de l'effort gouvernemental : un engagement respecté en 2010-2011
Le ralentissement de la croissance des dépenses de 5,2 % en 2009-2010 à 3,1 % en 2010-2011 a été obtenu grâce au respect de l'engagement gouvernemental pris lors du discours sur le budget de l'an dernier.

Dans le budget 2010-2011, le gouvernement s'est engagé à réaliser des efforts de 6,9 milliards de dollars sur les 11,2 milliards de dollars de mesures identifiées au Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2013-2014, soit 62 %.

Au cours de la dernière année, l'ensemble des gestes à poser, relativement aux dépenses, pour réaliser cet engagement a été identifié et annoncé. De plus, l'objectif de 1,4 milliard de dollars prévu pour l'année 2010-2011 sera réalisé.

Pour l'année qui se termine, le gouvernement devait réaliser un effort de 1 372 millions de dollars et respecter sa part du Plan de retour à l'équilibre budgétaire, dont :

- 972 millions de dollars résultent du contrôle des dépenses des ministères et organismes;
- 80 millions de dollars proviennent d'efforts liés aux dépenses et de la hausse de productivité pour les organismes publics;
- 320 millions de dollars proviennent de la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal.

Le gouvernement confirme qu'il a non seulement atteint son objectif de 1 372 millions de dollars, mais que les efforts réalisés seront supérieurs de 432 millions de dollars à ce qui avait été annoncé. Ces gestes supplémentaires ont permis de compenser d'autres révisions au cadre financier. En outre, ce résultat a permis d'assumer des coûts additionnels de 405 millions de dollars liés notamment à l'équité salariale et à l'entente avec les responsables des services de garde en milieu familial.

Effort gouvernemental réalisé en 2010-2011
(en millions de dollars)

	2010-2011			Objectif 2013-2014
	Prévu	Réalisé[1]	Écart	
Ministères et organismes	1 152	1 557	405	6 649
Financement additionnel des établissements de santé et de services sociaux	– 180	– 180	—	– 1 445
Sous-total	**972**	**1 377**		**5 204**
Organismes publics	80	107	27	530
Lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal	320	320	—	1 200
TOTAL	**1 372**	**1 804**	**432**	**6 934**

(1) Les pages suivantes présentent les résultats détaillés de l'effort gouvernemental.

Une gestion rigoureuse des dépenses en 2010-2011

Les efforts réalisés par les ministères et organismes atteignent 1 377 millions de dollars en 2010-2011, soit 405 millions de dollars de plus que la cible prévue. Ces efforts sont notamment atteints grâce :

- aux paramètres permettant de limiter la croissance salariale, y compris le gel de la masse salariale (530 millions de dollars);
- à la réduction de 10 % des dépenses de fonctionnement de nature administrative (78 millions de dollars);
- à la limitation de 2,4 % de la croissance budgétaire (759 millions de dollars).

Les documents budgétaires présentent une reddition de comptes détaillée des résultats des mesures prises par le gouvernement pour atteindre ses objectifs.

Efforts aux dépenses demandés aux ministères et organismes

(en millions de dollars)

	2010-2011 Réalisé	2013-2014 Objectif
MESURES IDENTIFIÉES AUX DÉPENSES		
1. Réduction des coûts de l'administration publique		
Paramètres permettant de limiter la croissance salariale, incluant un gel de la masse salariale	530	1 639
Réduction de 10 % des dépenses de fonctionnement de nature administrative	78	322
Contrôle des projets informatiques	—	200
Autres mesures	6	391
Sous-total – Réduction des coûts de l'administration publique	**614**	**2 552**
2. Révision des paramètres de programmes		
Aide aux entreprises	—	298
Prix remboursé des médicaments génériques	—	190
Regroupement de programmes – Approche de *Guichet unique*[1]	—	60
Autres mesures	4	444
Sous-total – Révision des paramètres de programmes	**4**	**992**
3. Discipline budgétaire		
Croissance budgétaire limitée à 2,4 % en 2010-2011 et réduction de l'enveloppe allouée à de nouveaux programmes à compter de 2011-2012	759	1 660
Sous-total – Discipline budgétaire	**759**	**1 660**
TOTAL DES MESURES IDENTIFIÉES	**1 377**	**5 204**

(1) Dans les secteurs municipaux et des organismes régionaux, de la formation, de l'intégration en emploi et de la francisation des immigrants ainsi que tu soutiens aux évènements.

Des dépenses consolidées mieux contrôlées

Avec la Colombie-Britannique, le Québec est la province qui a le mieux contrôlé ses dépenses consolidées depuis 2003-2004. Les dépenses consolidées comprennent non seulement les dépenses de programmes, mais également celles des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et celles des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les dépenses consolidées, qui excluent le service de la dette, ont augmenté en moyenne de 5,1 % par année de 2003-2004 à 2010-2011 au Québec, alors que la croissance annuelle moyenne dans les autres provinces s'est établie à 7,0 % sur la même période.

Dépenses consolidées des provinces excluant le service de la dette[1],[2]
Croissance annuelle moyenne de 2003-2004 à 2010-2011
(en pourcentage)

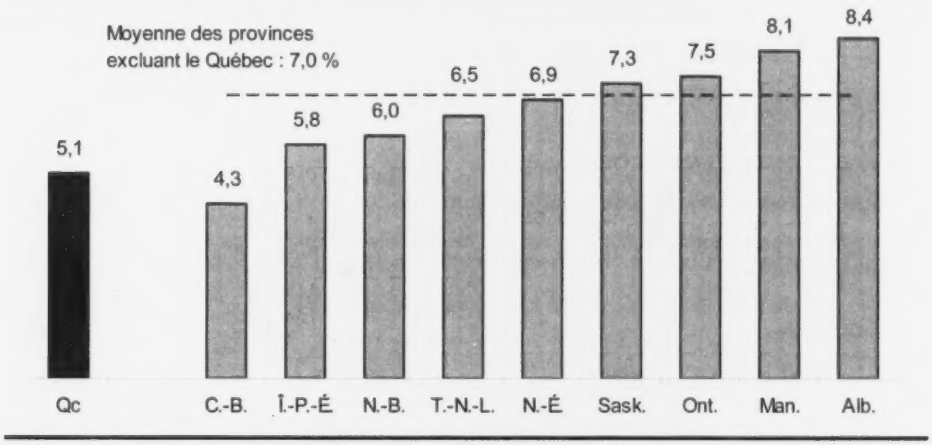

(1) Dernier document officiel des juridictions en date du 10 mars 2011.
(2) Pour le Québec, le service de la dette est celui du fonds consolidé du revenu.
Sources : Ministères des Finances des provinces et Finances Canada.

« Il y a un an, le gouvernement s'est engagé à réaliser 62 % de l'effort de retour à l'équilibre budgétaire. Les plus récentes données confirment que nous tiendrons cet engagement pour 2010-2011. Nous poursuivrons dans cette voie jusqu'en 2013-2014. Le Québec réussit à réduire la croissance de ses dépenses pour retourner à l'équilibre budgétaire. Il continue de figurer parmi les gouvernements qui contrôlent le mieux leurs dépenses », a conclu le ministre des Finances.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Directrice de la communication
Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de Montréal
418 643-5270
514 873-5363

Ministère des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

BUDGET 2011-2012
COMMUNIQUÉ N°4

BUDGET 2011-2012

Un plan pour mettre en valeur notre territoire et nos ressources naturelles

Québec, le 17 mars 2011 – « Ce budget présente des mesures propres à optimiser les bénéfices que nous pouvons tirer de nos abondantes ressources naturelles », a déclaré le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, à l'occasion du dépôt du budget 2011-2012.

Un cadre financier pour déployer le Plan Nord
« Le Plan Nord est un projet majeur pour la génération actuelle et pour les générations futures : les potentiels de développement sont considérables et profiteront à la fois aux habitants du territoire et à l'ensemble des Québécois. Les communautés locales, notamment les communautés autochtones, participeront étroitement à son déploiement », a assuré le ministre.

Les projets associés au Plan Nord représentent des investissements considérables. Pour les cinq prochains exercices, le gouvernement a élaboré un cadre financier qui prévoit des investissements en infrastructures et des mesures pour les communautés à hauteur de 1,6 milliard de dollars.

Afin de financer la réalisation de ce vaste plan, le ministre a annoncé la création du Fonds du Plan Nord. Ce fonds sera alimenté principalement par une partie des retombées fiscales provenant des activités de développement sur ce territoire.

Investir directement dans la mise en valeur des ressources du Nord
« Les ressources du Nord appartiennent à tous les Québécois. Leur développement engendrera d'importants revenus pour la collectivité sous forme d'impôts, de taxes et de redevances minières. Mais nous allons plus loin. Les Québécois profiteront bien davantage de l'exploitation de leurs ressources s'ils investissent directement dans leur mise en valeur », a soutenu le ministre. À cette fin, le gouvernement du Québec est prêt à investir, au cours des cinq prochaines années, jusqu'à 500 millions de dollars pour participer à des projets privés, porteurs et structurants sur le territoire du Plan Nord.

« Ce territoire est riche. Riche d'or, de cuivre, de fer, de nickel, de diamants, de terres rares et d'autres minéraux pour lesquels il existe une forte demande; riche d'énergies renouvelables, de sources d'énergie hydraulique ou éolienne; riche d'une beauté sauvage et d'une biodiversité qui constituent un attrait touristique original de marque », a fait valoir le ministre.

Il a en outre indiqué que l'exploitation des ressources sera cependant contrôlée afin de préserver, pour les générations futures, la beauté et le potentiel de ce territoire. Ainsi, 50 % du territoire du Plan Nord sera soustrait à l'activité industrielle.

Tout en les encadrant, le Plan Nord facilitera les investissements privés sur le territoire, en rendant celui-ci plus accessible, avec la contribution financière des développeurs. De grands travaux d'infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien désenclaveront ce territoire pour faciliter aussi bien le développement touristique que le développement minier ou énergétique. Le prolongement de la route 167 au nord de Mistissini vers les gisements de diamants des monts Otish, par exemple, rendra cette région accessible tant pour le développement minier que touristique. Les travaux y débuteront dès cette année.

« Ma collègue, la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, aura bientôt le plaisir de dévoiler les détails du Plan Nord », a rappelé le ministre.

Tirer profit du nouveau régime de redevances minières

Au dépôt du dernier budget, le gouvernement a réformé le régime des redevances minières et augmenté substantiellement les contributions des entreprises de ce secteur. « Au seul titre des redevances minières, le Québec exige maintenant des contributions de 28 % plus élevées que la moyenne au Canada. Alors que nous avons prévu des redevances d'environ 540 millions de dollars pour les cinq prochaines années, nous estimons aujourd'hui que les minières actives au Québec nous verseront plus de 1,4 milliard de dollars pour cette même période », a fait observer le ministre.

Établir un juste niveau de redevances pour le gaz de schiste

« Cette année, notre action se tourne du côté du gaz de schiste. Il est maintenant permis de croire que le sous-sol québécois recèle un important potentiel gazier. Néanmoins, comme l'a affirmé le premier ministre dans son discours inaugural du 23 février dernier, ce développement se fera comme il le faut ou il ne se fera pas », a souligné le ministre.

« Si le potentiel gazier s'avère exploitable économiquement, dans le respect de l'environnement et des populations, les Québécois voudront profiter de leur juste part de cette richesse, a-t-il continué. Actuellement, le taux de redevances payé par les entreprises gazières varie entre 10 % et 12,5 % de la valeur au puits. Le régime de redevances pour le gaz de schiste sera entièrement révisé et une nouvelle table de taux sera mise en place au terme de l'évaluation environnementale stratégique. »

La nouvelle table de taux de redevance variera en fonction de la productivité du puits et du prix de la ressource, pouvant ainsi atteindre un taux de 35 %. Les redevances perçues par le Québec se compareront favorablement à celles fixées par d'autres administrations, telle la Colombie-Britannique.

Par ailleurs, le rapport du BAPE, dévoilé le 8 mars dernier, recommande que les entreprises gazières soient accompagnées dans la réalisation d'études environnementales stratégiques avant de passer à la phase d'exploitation. « Mon collègue, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a annoncé récemment la mise sur pied d'un comité d'évaluation environnementale stratégique. Il faut s'assurer que le développement se fera conformément aux meilleures pratiques », a indiqué le ministre Bachand. À cette fin, un budget de 7 millions de dollars sera consacré à la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique annoncée.

De surcroît, le gouvernement va investir 6 millions de dollars en trois ans pour intensifier l'inspection des installations et des puits des gaz de schiste et faire en sorte que les entreprises gazières agissent dans le respect de l'environnement dès le stade de l'exploration.

Enfin, une compensation de 100 000 $ par puits mis en production sera versée aux municipalités concernées sur une période de dix ans. Un nouvel encadrement légal facilitera la conclusion d'entente entre les entreprises gazières et les propriétaires de terrains.

Assurer l'équité intergénérationnelle
« L'ensemble de nos ressources naturelles appartient à tous les Québécois, y compris les plus jeunes et ceux qui sont à naître. Il est équitable que toutes les générations tirent parti de l'exploitation de nos ressources non renouvelables, a soutenu le ministre. Une fois l'équilibre budgétaire atteint, nous verserons chaque année au Fonds des générations 25 % de toutes les redevances minières, pétrolières et gazières qui excèdent le plafond de 200 millions de dollars », a-t-il ajouté.

Encourager le secteur forestier
Avec la reconduction, pour une autre année, du Programme d'investissements sylvicoles et des mesures pour la production de plants, des investissements additionnels de près de 45 millions de dollars seront réalisés dans les forêts québécoises d'ici l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier, en 2013.

Le ministre a aussi annoncé la création d'un groupe de travail chargé de proposer des stratégies pour accroître l'utilisation du bois du Québec dans la construction non résidentielle.

Ce comité sera composé de représentants du gouvernement, du monde universitaire et du milieu de la construction. Il sera présidé par M. Léopold Beaulieu, président-directeur général de Fondaction, le Fonds de développement de la CSN. Il fera rapport à la vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'ici décembre.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Directrice de la communication
Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de Montréal
418 643-5270
514 873-5363

Ministère des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

BUDGET 2011-2012
COMMUNIQUÉ N°5

BUDGET 2011-2012

Un plan pour nos jeunes

Québec, le 17 mars 2011 – « Le lien n'est plus à établir entre le niveau d'instruction, la productivité et la création de richesse. Améliorer l'éducation doit être un souci constant du gouvernement, depuis le cours primaire jusqu'aux études supérieures », a affirmé aujourd'hui le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, à l'occasion du dépôt du budget 2011-2012.

Il a rappelé que dans son discours inaugural, le premier ministre, M. Jean Charest, avait fait de l'éducation l'une des grandes priorités de la société québécoise. En conséquence, le budget 2011-2012 met en œuvre de nouvelles actions à cet égard.

Donner aux jeunes une meilleure ouverture sur le monde
« Le passage à l'école primaire est une étape déterminante dans la persévérance scolaire des jeunes Québécois. Nous devons leur fournir des outils de pointe qui correspondent à leurs habitudes de vie et captent leur intérêt », a souligné le ministre.

Il a annoncé qu'à cette fin, 240 millions de dollars allaient être investis à compter de la rentrée scolaire 2011 afin de doter les écoles de nouveaux outils pédagogiques numériques tels que des tableaux interactifs, des logiciels éducatifs et des ordinateurs portables. Il a précisé que les enseignants seront formés pour pouvoir exploiter pleinement les possibilités de ces outils.

Le ministre a par ailleurs fait remarquer que la connaissance fonctionnelle de la langue anglaise est essentielle. « C'est pourquoi, à compter de cette année, nous investirons des sommes qui atteindront un rythme annuel de plus de 25 millions de dollars en 2016-2017, pour ajouter progressivement 400 heures d'enseignement intensif de l'anglais en 6e année du primaire. Cette mesure fera en sorte qu'un élève vivra la moitié de sa 6e année en apprentissage intensif de l'anglais. »

La culture du sport
Les sports d'équipe développent des qualités qui restent utiles la vie durant. C'est une source de motivation qui crée un sentiment d'appartenance à l'école. Le gouvernement consacrera 13 millions de dollars, sur trois ans, à un nouveau programme de soutien aux équipes sportives des écoles secondaires publiques du Québec.

Un montant additionnel de 50 millions de dollars sera également octroyé au Programme de soutien aux infrastructures sportives, lequel finance, par exemple, des projets d'aménagement ou d'amélioration de terrains de soccer, de centres sportifs et de piscines. Ces montants permettront de mettre en place des installations sportives et récréatives dans les municipalités du Québec.

« L'éducation n'est pas subordonnée à l'économie. Elle se justifie en soi par le développement humain qu'elle permet à tous et à chacun. Notre richesse véritable se trouve dans la tête de nos jeunes, dans leur volonté d'apprendre et dans notre détermination à leur fournir une éducation à la hauteur de leur immense potentiel », a conclu le ministre.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Directrice de la communication
Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de Montréal
418 643-5270
514 873-5363

Ministère des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

BUDGET 2011-2012
COMMUNIQUÉ N°6

BUDGET 2011-2012

Un plan équitable et équilibré pour financer nos universités

Québec, le 17 mars 2011 – « Moteurs de l'économie du savoir et pépinières d'une main-d'œuvre qualifiée, les universités québécoises doivent disposer des ressources financières nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement et de la recherche et être parmi les meilleures au monde », a déclaré aujourd'hui le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, à l'occasion du dépôt du budget 2011-2012.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, le gouvernement met en place un cadre financier structuré et prévisible sur six ans, le Plan de financement des universités québécoises. Plus de la moitié des revenus additionnels du plan proviendra du gouvernement, et les étudiants seront appelés à faire leur juste part.

Donner à nos universités les moyens de l'excellence
« Grâce à ce plan, les universités québécoises auront accès annuellement à des revenus additionnels qui atteindront 850 millions de dollars en 2016-2017, a indiqué le ministre. D'abord, leur budget sera augmenté de 320 millions de dollars pour maintenir le financement réel par étudiant, c'est-à-dire pour tenir compte de l'inflation et de l'évolution de la population étudiante; 530 millions de dollars s'y ajouteront pour financer l'excellence de nos universités. Les universités verront ainsi leur budget destiné à l'enseignement et à la recherche augmenter, au total, de près de 25 % au cours des six prochaines années. »

Ce plan permettra d'atteindre quatre objectifs, soit de répondre aux besoins de financement des universités, de répartir équitablement la contribution de chacun, de maintenir l'accessibilité du système universitaire aux étudiants québécois à faible revenu et de conclure avec les universités des ententes de partenariat, lesquels assureront la bonne utilisation des nouvelles ressources financières.

La juste part des étudiants
Le ministre a souligné que les étudiants sont appelés à assumer leur juste part du plan de financement. Il a précisé qu'au milieu des années 1960, les droits de scolarité payés par les étudiants représentaient 26 % des revenus globaux des universités québécoises. En 2008-2009, cette proportion était deux fois moindre, soit 13 %.

Les droits de scolarité demandés aux étudiants québécois ont été gelés pendant 33 des 43 dernières années. Ils seront majorés graduellement jusqu'au niveau où ils se trouveraient aujourd'hui s'ils avaient été indexés à l'inflation depuis 1968.

Le ministre a annoncé qu'à compter de l'automne 2012 et pour chacune des quatre années suivantes les droits annuels de scolarité augmenteront de 325 $. Après ces ajustements, en 2017, les droits de scolarité au Québec s'élèveront à 3 793 $ par an, un chiffre inférieur de plus de 30 % à la moyenne du reste du Canada en 2010. À terme, les étudiants assumeront toujours moins de 17 % du coût de leurs études.

Maintenir l'accessibilité aux études
Les étudiants les moins nantis recevront une pleine compensation pour les hausses des droits de scolarité par l'octroi de bourses d'études supplémentaires. À terme, 118 millions de dollars, soit plus du tiers des revenus provenant de la hausse des droits de scolarité, seront retournés aux étudiants, essentiellement sous forme de bourses.

En outre, les parents et les conjoints d'étudiants verront diminuer l'exigence de leur contribution, prévue au Programme de prêts et bourses. « Cette mesure répond à une demande de longue date des étudiants », a précisé le ministre.

Stimuler la contribution des particuliers et des entreprises
Par ailleurs, le ministre a insisté sur l'importance de mettre en place des conditions qui incitent le secteur privé et l'ensemble des Québécois à investir davantage dans les universités. En ce sens, il a annoncé la création de Placements Universités, une initiative du gouvernement qui motivera encore davantage la croissance des dons privés.

« L'objectif est d'accroître de 50 % les dons privés recueillis par les universités, pour les hausser à 165 millions de dollars en 2016-2017. Dorénavant, le gouvernement versera aux universités une subvention de contrepartie pouvant atteindre 100 % du taux d'augmentation des dons recueillis, selon la taille de l'université et sa performance, et il portera le plafond global de cette aide, actuellement de 10 millions à 40 millions de dollars par année », a expliqué le ministre.

Améliorer la performance des universités
Les universités québécoises bénéficieront d'ici 2016-2017 d'une augmentation significative de leurs revenus. La conclusion d'ententes de partenariat entre le gouvernement et les universités permettra de garantir que les revenus supplémentaires se traduiront par une performance améliorée.

Une partie des sommes affectées au Plan de financement des universités québécoises sera donc gérée dans le cadre d'un fonds budgétaire créé à cet effet, le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires.

Un objectif global : améliorer la formation universitaire des Québécois

« Grâce au Plan de financement des universités québécoises, les établissements universitaires seront assurés de disposer des moyens nécessaires pour accroître la qualité de l'enseignement offert aux étudiants. Le gouvernement est convaincu que ce plan aura une incidence positive sur la formation supérieure des Québécois », a conclu le ministre.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Directrice de la communication
Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de Montréal
418 643-5270
514 873-5363

Ministère des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

BUDGET 2011-2012
COMMUNIQUÉ N°7

BUDGET 2011-2012

Un plan pour assurer des revenus de retraite adéquats et pour bénéficier des compétences de nos travailleurs expérimentés

Québec, le 17 mars 2011 – « Les travailleurs québécois ont droit à une retraite bien méritée. À cet égard, le gouvernement a deux préoccupations : la pérennité du Régime de rentes du Québec et la nécessité, pour les Québécois, d'avoir des revenus de retraite adéquats », a déclaré le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, à l'occasion du dépôt du budget 2011-2012.

Financer à long terme le Régime de rentes du Québec
« Partout, les régimes de retraite subissent des pressions en raison de leur manque de financement. Plusieurs pays, notamment en Europe, ont augmenté l'âge minimal de la retraite pour faire face à cette situation. Au Québec, nous n'en sommes pas là, mais nous devons intervenir afin d'assurer la pérennité du Régime de rentes du Québec, notre grand régime collectif », a affirmé le ministre.

« Dans un souci d'équité intergénérationnelle, des hausses de cotisation sont nécessaires pour garantir le financement à long terme du régime. Elles permettront de maintenir le niveau de vie des futurs retraités et de limiter l'impact du vieillissement de la population sur les prochaines générations », a-t-il ajouté.

À cet effet, il a annoncé que le taux de cotisation du Régime de rentes du Québec augmentera de 0,15 point de pourcentage par an, durant six ans, à compter du 1er janvier 2012.

Pour un employé touchant un revenu d'emploi de 40 000 $ par année, cette hausse représentera une cotisation annuelle supplémentaire d'environ 0,50 $ par semaine en 2012. Les hausses de cotisation annoncées pourront être revues à la baisse si les prochaines évaluations actuarielles concluent à une amélioration du financement du régime.

Par ailleurs, afin de garantir la stabilité à long terme du régime, le gouvernement instaurera un mécanisme d'ajustement automatique du taux de cotisation, à compter de 2018.

L'âge de la retraite a aussi une influence déterminante sur les coûts du régime. Les travailleurs peuvent choisir de recevoir des prestations dès l'âge de 60 ans ou de reporter ce moment jusqu'à 70 ans. Ces choix entraînent respectivement une réduction et une majoration de la rente mensuelle.

Ainsi, pour inciter les travailleurs expérimentés à demeurer sur le marché du travail, le ministre a annoncé qu'à compter du 1er janvier 2013 la majoration mensuelle de 0,5 % accordée sur les rentes demandées après l'âge de 65 ans sera bonifiée à 0,7 %. Dans le même esprit, à compter du 1er janvier 2014, la réduction mensuelle des prestations du Régime de rentes du Québec demandées avant l'âge de 65 ans passera graduellement de 0,5 % à 0,6 % en trois ans. Cet ajustement sera proportionnel au montant de la rente afin de protéger les travailleurs à plus faible revenu.

Ces dernières modifications feront en sorte que les facteurs d'ajustement seront similaires à ceux applicables dans le Régime de pensions du Canada.

Un régime de retraite pour chaque Québécois

Les Québécois souhaitent maintenir leur niveau de vie à la retraite. Pour ce faire, il est essentiel qu'ils épargnent davantage. Le présent budget annonce le projet de création d'un régime volontaire d'épargne-retraite, un nouvel outil d'épargne qui contribuera à atteindre cet objectif.

Plusieurs Québécois ne bénéficient pas de régimes complémentaires et ne peuvent compter que sur les régimes publics et sur leur épargne personnelle. Le gouvernement s'engage à apporter des ajustements législatifs et réglementaires, qui permettront le développement du nouveau régime proposé.

Ces régimes, que le gouvernement fédéral appelle les régimes de pension agréés collectifs, ou RPAC, seront gérés par des institutions du secteur financier telles que des compagnies d'assurance. Ils seront accessibles à tous et transférables lors d'un changement d'emploi. Chaque employeur aura l'obligation d'offrir le régime, sans pour autant être tenu d'y cotiser. Les employés y seront inscrits automatiquement, mais auront l'option de s'en retirer. Chaque Québécois qui a des revenus de travail, y compris le travailleur autonome, aura alors accès à un régime individuel d'épargne pour la retraite géré collectivement et à relativement peu de frais.

« Le gouvernement du Québec poursuivra ses travaux en collaboration avec le gouvernement fédéral et les autres provinces canadiennes afin d'élaborer un cadre législatif harmonisé. Ces dispositions faciliteront le développement de régimes à grande échelle, de façon à en réduire les frais de gestion. Le cadre harmonisé facilitera également la mobilité de la main-d'œuvre », a précisé le ministre Bachand.

Bénéficier des compétences des travailleurs expérimentés
Dans les prochaines années, 740 000 postes s'ouvriront au Québec. La majorité de ces postes seront libérés par des Québécois qui partiront à la retraite.

Afin de motiver les travailleurs expérimentés à demeurer en emploi, le ministre a annoncé la mise en place graduelle d'un crédit d'impôt pour les travailleurs de 65 ans ou plus, et ce, à compter du 1er janvier 2012. Ce nouvel avantage fiscal fait suite à l'engagement du premier ministre dans son discours inaugural.

Ce crédit s'appliquera à la portion du revenu de travail annuel se situant entre 5 000 $ et 15 000 $. Il profitera à plus de 100 000 travailleurs. À terme, il représentera un coût de 120 millions de dollars pour le gouvernement. Cela représente une baisse d'impôt pouvant atteindre 1 504 $ à terme. Pour une personne gagnant 15 $ l'heure, cela représente un gain net de 2,25 $ l'heure.

« L'expérience et la compétence des travailleurs visés par cette mesure contribueront de façon notable à la croissance économique des prochaines années », a conclu le ministre.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Directrice de la communication
Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de Montréal
418 643-5270
514 873-5363

Ministère des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

BUDGET 2011-2012
COMMUNIQUÉ N°8

BUDGET 2011-2012

Un plan pour positionner le Québec dans la nouvelle économie mondiale

Québec, le 17 mars 2011 – « Les mutations de l'économie mondiale représentent des défis et surtout de nouvelles occasions. Nous nous devons, pour les Québécois d'aujourd'hui et de demain, d'agir maintenant pour saisir ces occasions de créer de la richesse et de positionner solidement le Québec dans la nouvelle économie mondiale », a déclaré aujourd'hui le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, à l'occasion du dépôt du budget 2011-2012.

Il a signalé l'importance de mieux appuyer l'exportation, de stimuler l'entrepreneuriat et la relève et d'intensifier la présence des technologies numériques dans l'économie.

Développer et diversifier les marchés d'exportation
« Les exportations représentent plus de 40 % de notre PIB, ce qui en fait un des principaux leviers de notre économie, a indiqué d'emblée le ministre. Le Québec doit chercher à profiter des occasions qui se présentent dans les économies émergentes, notamment le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine. C'est pourquoi j'annonce la création d'Exportation Québec et du Programme exportation. »

Exportation Québec sera le guichet unique pour assurer l'offre de service du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) aux exportateurs québécois. Il aura le mandat de faciliter l'accès aux aides gouvernementales, de créer des occasions d'affaires et d'accroître la présence du Québec dans les événements commerciaux.

Le Programme exportation, quant à lui, regroupera et doublera les aides à l'exportation actuellement offertes par le MDEIE afin de permettre aux entreprises exportatrices d'avoir accès à un outil plus flexible et plus efficace.

Le ministre a également annoncé que le gouvernement allait ouvrir un bureau du Québec en Russie, en plus de renforcer les représentations québécoises au Brésil, en Inde et en Chine.

Encourager l'entrepreneuriat et la relève
Le ministre Bachand a en outre rappelé que la performance économique du Québec reposait en grande partie sur la vivacité de l'entrepreneuriat et de la relève. Il a souligné l'importance de favoriser la créativité, le leadership et le goût du risque, afin que plus de Québécois osent se lancer en affaire. À cet effet, il a annoncé plusieurs mesures afin de favoriser l'entrepreneuriat et la relève.

Tout d'abord, le gouvernement mettra en place le fonds Capital Anges Québec. « Les anges investisseurs sont des acteurs clés dans l'amorçage et le démarrage d'entreprises. Ils interviennent très tôt, avant les spécialistes du capital de risque. Ils détectent les projets prometteurs et contribuent à leur succès non seulement en y investissant des fonds, mais aussi en étant les mentors des jeunes entrepreneurs », a-t-il expliqué.

« À l'autre extrémité du cycle vital de l'entreprise se pose l'enjeu de la relève, a poursuivi le ministre. On prévoit que près de 55 000 entrepreneurs prendront leur retraite d'ici 2018. Il faut appuyer les jeunes désireux et capables de prendre le relais. C'est pourquoi nous allons créer le Fonds Relève Québec. Il offrira des prêts à des conditions avantageuses aux repreneurs québécois lors du transfert d'entreprises afin de financer une partie de leur mise de fonds. »

Mon collègue, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dévoilera prochainement la Stratégie de l'entrepreneuriat pour laquelle il a mené des consultations partout au Québec au cours des derniers mois.

Poursuivre le virage numérique du Québec
Les nouvelles technologies, telles les technologies de l'information, sont un facteur déterminant de l'amélioration de la productivité. Le gouvernement consacrera 900 millions de dollars sur dix ans pour mettre en œuvre, dans toutes les régions, une stratégie de l'économie numérique et accroître la capacité des infrastructures actuelles, tout en augmentant l'étendue du réseau.

La présidente du Conseil du trésor précisera ultérieurement les détails de la stratégie de l'économie numérique.

Consolider le rôle de la métropole dans les instruments financiers dérivés
« La Bourse de Montréal contribue de façon significative au dynamisme du secteur financier au Québec, a déclaré le ministre. Elle est devenue une meneuse dans le marché des instruments dérivés. Afin de consolider la place privilégiée de Montréal en matière d'instruments dérivés, nous allons créer, sous le leadership de HEC Montréal et en collaboration avec Finance Montréal, l'Autorité des marchés financiers et le milieu universitaire, l'Institut de la finance structurée et des instruments dérivés de Montréal. »

Cet institut agira comme centre de formation et de recherche universitaire en matière de produits financiers structurés. Il contribuera également au rayonnement de la métropole comme place financière de premier choix. Il pourra bénéficier d'un financement de 15 millions de dollars sur dix ans, dont 5 millions proviendront de l'Autorité des marchés financiers.

Choisir le développement durable

Le ministre a rappelé que le gouvernement avait l'ambition de voir le Québec réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à leur niveau de 1990, l'objectif le plus ambitieux en Amérique du Nord. Cette vision s'appliquera dans le développement des technologies vertes, dans l'exportation de l'énergie propre, dans l'exploitation responsable des ressources naturelles et dans la réduction de la dépendance du Québec au pétrole.

Dans cette optique, le ministre a annoncé plusieurs mesures afin d'accélérer l'arrivée des véhicules électriques par la mise en place d'un programme de rabais à l'achat ou à la location d'un véhicule écoénergétique et à à l'achat de bornes de recharge à domicile. Le gouvernement développera aussi la Route verte et favorisera le développement de l'éthanol-carburant de deuxième génération produit à partir de matières résiduelles industrielles et domestiques.

« Ce sont les Québécois eux-mêmes qui feront le succès du Québec. Notre population est instruite et qualifiée. Elle est créative et innovante. C'est sur ces qualités que repose notre épanouissement économique et humain », a conclu le ministre.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Directrice de la communication
Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de Montréal
418 643-5270
514 873-5363

Ministère des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

BUDGET 2011-2012
COMMUNIQUÉ N°9

BUDGET 2011-2012

Un plan pour consolider nos outils de solidarité

Québec, le 17 mars 2011 – « Le Québec est une société où les valeurs humaines sont importantes. Nous tentons sans cesse d'améliorer la qualité de vie des Québécois, particulièrement celle des familles et des aînés, et de lutter contre la pauvreté pour le bénéfice de tous. Malgré le difficile contexte budgétaire actuel, il est important de poursuivre nos efforts. Nous le faisons à la hauteur de nos moyens », a déclaré le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, à l'occasion du dépôt du budget 2011-2012.

Bonifier la politique familiale du Québec
« Au début des années 1960, le gouvernement du Québec versait ses premières allocations aux parents québécois. Depuis, le gouvernement a graduellement développé un ensemble de mesures qui font du Québec un chef de file nord-américain en matière de politique familiale. Aujourd'hui, nous investissons des sommes considérables pour soutenir les familles. Nous y avons consacré 6,7 milliards de dollars au cours de l'exercice qui s'achève. C'est 63 % de plus qu'en 2003. C'est unique au Canada », a souligné le ministre.

À compter de 2012-2013, le gouvernement créera graduellement 15 000 nouvelles places de garde à contribution réduite. Ce projet sera complété d'ici 2015-2016. À terme, elles porteront à 235 000 le nombre de places à contribution réduite. Ces investissements s'ajoutent à d'autres annonces de financement additionnel, entre autres pour les organismes communautaires Famille et les haltes-garderies communautaires.

Assurer un financement stable de la santé
« Dans le budget 2010-2011, nous nous sommes engagés à assurer un financement stable au système de santé en contrepartie d'initiatives de performance du réseau, car il y aura toujours place à l'amélioration, a rappelé le ministre. L'instauration de la contribution santé, dont les revenus sont versés au Fonds de financement pour les établissements de santé et de services sociaux, le FINESSS, permet de soutenir des actions qui améliorent l'accès en chirurgie, la performance des hôpitaux et la mise en place de groupes de médecine familiale. »

« La santé demeure la priorité des citoyens. Grâce, entres autres, à la contribution santé, les sommes qui y sont consacrées pourront passer de 32 milliards de dollars à 41 milliards sur cinq ans, soit 5 % de plus chaque année », a-t-il déclaré.

Répondre aux besoins de proximité des aînés

« Nous avons un devoir de respect envers nos aînés, a déclaré le ministre. Nous sommes à l'écoute de leurs besoins. Leur place grandissante dans la société nécessite des adaptations. Depuis le dépôt du budget 2007-2008, le gouvernement a effectué des investissements totalisant 2,2 milliards de dollars pour accroître le revenu disponible des aînés, favoriser leur maintien à domicile et mieux soutenir leurs aidants naturels. Nous devons adapter nos interventions pour qu'une vie plus longue soit aussi plus belle et plus épanouie. »

Une des nouvelles mesures du budget sera l'élargissement aux conjoints des personnes aidées âgées de 70 ans ou plus atteintes d'une incapacité physique ou mentale du crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels. Ce crédit d'impôt sera désormais également accessible aux aidants naturels cohabitant dans le logement du proche aidé.

Des bonifications ont aussi été annoncées afin de hausser les sommes attribuées à certaines mesures. Ainsi sera doublée, pour les cinq prochaines années, la somme allouée à la démarche appelée Municipalité amie des aînés, qui prévoit un soutien financier pour la réalisation de projets d'infrastructure ou d'aménagement urbain répondant aux besoins des aînés.

Dans le même esprit, de 2011-2012 à 2013-2014, les carrefours d'information pour les aînés bénéficieront d'une somme de 2,1 millions de dollars. De plus, afin de soutenir les maisons des grands-parents, des organismes communautaires favorisant les rapprochements intergénérationnels, le ministère de la Famille et des Aînés recevra des crédits additionnels de 300 000 dollars par année pendant trois ans. Enfin, la déduction maximale accordée aux aînés à faible revenu admis dans un CHSLD, qui permet d'amoindrir les coûts transitoires de logement, sera doublée pour passer de 325 $ à 650 $ par mois.

Poursuivre la lutte contre la pauvreté

« Depuis 2003, le gouvernement a annoncé la construction de 17 000 logements sociaux, communautaires et abordables, portant ainsi leur nombre total à 30 000, a rappelé le ministre des Finances. Nous avons annoncé des investissements totalisant plus de 1,7 milliard de dollars. Nous n'entendons cependant pas en rester là. La construction de 2 000 logements sociaux et communautaires supplémentaires est prévue dans le cadre du budget 2011-2012. Par ailleurs, la Société d'habitation du Québec étudiera de nouvelles approches pour améliorer le financement de l'habitation communautaire. »

Le ministre a également annoncé une amélioration du programme Allocation-logement. Ce programme offre une aide financière aux familles à faible revenu avec enfants ainsi qu'aux personnes à faible revenu âgées de 55 ans ou plus qui consacrent une part trop importante de leur budget au paiement du loyer. Pour les personnes seules et les couples sans enfants, l'âge d'admissibilité à ce programme, actuellement fixé à 55 ans, sera abaissé à 50 ans, sur une période de cinq ans, à partir du 1er octobre 2011.

En outre, une somme de 4 millions de dollars additionnels par année est octroyée aux entreprises d'économie sociale du Québec qui offrent des services d'aide domestique à 50 000 Québécois.

Au total, le budget 2011-2012 prévoit l'injection de près de 80 millions de dollars additionnels pour combattre la pauvreté.

« Toutes les mesures annoncées aujourd'hui contribueront à renforcer l'appui que nous apportons à nos familles et à nos aînés, dans le respect de nos valeurs », a conclu le ministre.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Directrice de la communication
Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de Montréal
418 643-5270
514 873-5363

Ministère des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

BUDGET 2011-2012
COMMUNIQUÉ Nº 10

BUDGET 2011-2012

Un plan pour célébrer notre culture

Québec, le 17 mars 2011 – « Notre culture s'est beaucoup affirmée au cours des cinquante dernières années. Son rayonnement s'est étendu à la planète entière », a déclaré le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, à l'occasion du dépôt du budget 2011-2012.

Le gouvernement est fier de cet état de fait et va continuer d'appuyer les artistes sur la scène internationale. C'est ainsi qu'il créera le fonds Capital Culture Québec, par l'entremise de la SODEC et en partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ. Ce sera un fonds de capital de risque doté de 100 millions de dollars pour les projets culturels d'envergure internationale. Ce fonds investira dans les projets des entreprises culturelles d'ici qui souhaitent se développer sur les marchés internationaux. Ses investissements viseront la rentabilité et la SODEC sera la mandataire du gouvernement.

De plus, le gouvernement accorde 3 millions de dollars additionnels, sur trois ans, au Conseil des arts et des lettres du Québec pour soutenir la diffusion hors Québec des arts et des lettres.

« La technologie numérique devient incontournable pour le secteur culturel qui doit embrasser ce changement. À cette fin, nous allons consacrer 2,4 millions de dollars, sur trois ans, pour soutenir la numérisation des cinémas indépendants ayant 10 écrans ou moins et qui sont situés dans les petites localités », a déclaré le ministre. De plus, le gouvernement va allouer un total de 6,6 millions de dollars sur trois ans pour appuyer le virage numérique dans les domaines de la musique et des variétés, des arts et des lettres, de l'édition de livres ainsi que pour soutenir l'Institut national de l'image et du son.

« Pour appuyer l'industrie culturelle et ses créateurs, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a confié le mandat à la SODEC et au Conseil des arts et des lettres du Québec d'élaborer des propositions sur l'incidence des technologies numériques dans le domaine des arts et des lettres. Le rapport final est attendu au cours de l'année 2011. »

Enfin, dans le domaine des musées, le gouvernement versera une contribution additionnelle de 6,4 millions de dollars au Musée des beaux-arts de Montréal afin de compléter la construction d'un nouveau pavillon consacré à l'art canadien. Ce pavillon portera le nom de Pavillon Claire et Marc Bourgie, en reconnaissance de la grande générosité de leur famille qui a contribué à son financement.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Directrice de la communication
Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de Montréal
418 643-5270
514 873-5363

RECYCLÉ
Papier fait à partir
de matériaux recyclés
FSC® C011825
FSC
www.fsc.org